

BD Cyberharcèlement-intimidation entre élèves

Fiche pédagogique à l'intention des professionnel·le·s

Thème	Le cyberharcèlement-intimidation entre élèves
Public cible	Enseignant·e·s, éducateur·ice·s, infirmier·ère·s, etc. ci-après désigné·e·s intervenant·e·s
Degré(s)	9e
Durée	45 à 90 minutes
Lien PER	<p>CT - La capacité à développer une démarche réflexive permet de prendre du recul sur les faits et les informations, tout autant que sur ses propres actions ; elle contribue au développement du sens critique.</p> <p>PER EN 23 - Utiliser des outils numériques pour réaliser des projets Sensibilisation aux phénomènes d'amplification du harcèlement par le numérique et mise en évidence des comportements adéquats pour y réagir en tant que témoin (« spect'acteur »), cible ou auteur.</p> <p>PER EN 33 - Exploiter des outils numériques pour collecter l'information, pour échanger et pour réaliser des projets Application des règles de protection face aux phénomènes d'amplification du harcèlement par le numérique et réaction de manière adéquate en tant que témoin (« spect'acteur »), cible ou auteur.</p>
Objectif principal et sous-objectifs	<p>Cet atelier a pour but de permettre aux élèves d'aborder la thématique du harcèlement-intimidation entre élèves et aussi :</p> <ul style="list-style-type: none">- Définir la notion de harcèlement-intimidation.- Définir la notion de cyberharcèlement.- Identifier les différents rôles de chacun·e·s dans une situation de harcèlement-intimidation entre élèves.- Identifier les éléments qui permettent au harcèlement-intimidation entre élèves de s'installer : phénomène de groupe, volonté de montrer qui est le ou la plus fort·e, volonté des intimidateur·ice·s présumé·e·s d'attirer l'attention des camarades, manque de soutien à l'élève-cible, préjugés liés la diversité (cf. lexique p.8).- Faire émerger les pistes d'action pour que les situations de harcèlement-intimidation entre élèves cessent.- Identifier avec les élèves les personnes ressources auxquelles elles et ils peuvent s'adresser. Leur faire prendre conscience que les adultes ne voient pas toujours tout ce qu'il se passe et que c'est seulement si quelqu'un·e parle de la situation à un·e adulte qu'une intervention est possible.- Identifier les actes punissables par la loi.

Matériel

- Ordinateur, beamer
- Fiche de l'élève - BD Cyberharcèlement-intimidation entre élèves (p.12)

Déroulement

L'activité se déroule en 4 étapes:

1. Pour démarrer l'activité, des groupes de 4-5 élèves sont formés et une lecture de la BD est faite avec l'ensemble des élèves.
2. La deuxième étape consiste à amener les élèves à discuter et réfléchir en groupes sur le thème abordé dans la BD. Il est attendu que les élèves se basent sur leur vécu et leurs expériences.
3. Lors de la troisième étape, toute la classe aborde différents concepts selon les sujets amenés par les élèves. Il s'agit d'un échange pour évoquer, voire débattre des éléments positifs et négatifs. Les élèves partagent avec les autres les comportements qu'elles et ils pourraient changer et les implications que ces changements pourraient entraîner.
4. Au terme de l'activité, chaque groupe détermine un message à retenir.

Étape 1 Lecture de la BD

Projeter la BD et la lire avec l'ensemble de la classe. Préciser aux élèves qu'elles et ils en discuteront par la suite et les inviter à déjà réfléchir aux similitudes et différences avec leurs pratiques personnelles. Il s'agit de s'appuyer sur leurs expériences et la règle du non-jugement doit être rappelée.

Étape 2 Discussion en petits groupes

Par groupe de 4-5, les élèves reçoivent une planche BD et répondent aux questions ci-dessous:

1. Que pensez-vous de la situation ?
2. Quels sont les points positifs dans cette situation (pour soi, pour les autres, maintenant ou après) ?
3. Identifiez-vous des risques et si oui, lesquels (pour soi, pour les autres, maintenant ou après) ?
4. Que dit la loi ?
5. Quels conseils donneriez-vous à vos camarades ?

Demander aux élèves de résumer leur échange et de formuler un conseil qu'elles et ils aimeraient transmettre à leurs camarades.

Étape 3 Discussion générale

L'intervenant-e s'appuie sur les propos des élèves. Elle ou il rebondit dans le but de développer leurs compétences et connaissances, notamment sur les différents thèmes abordés dans le lexique (p.8).

L'intervenant-e aide les élèves à identifier les différents enjeux que représente la problématique du cyberharcèlement-intimidation entre élèves.

Questions de relance et de mise en débat:

Quelles sont les actions que nous pouvons identifier dans les situations vécues par la personne dans la BD?

- Après avoir publié une vidéo sur Internet, la personne reçoit des commentaires positifs.
- Après avoir publié une vidéo sur Internet, la personne reçoit des commentaires négatifs.
- La personne reçoit pendant la nuit des messages sur un groupe de messagerie instantanée qui a été créé pour se moquer de elle
- La personne n'arrive plus à dormir car elle reçoit de nombreux messages toute la nuit.
- La personne attend son bus pour aller à l'école et les messages continuent d'affluer.

Qui sont les personnes qui publient et partagent des commentaires dans les deux premières images?

- Il peut s'agir des camarades de l'école.
- Il peut s'agir de ses proches.
- Il peut s'agir de personnes inconnues.

Les deux premières images de la BD font référence à une plateforme en ligne comme Youtube sur laquelle les jeunes partagent des vidéos qui sont généralement accessibles à tout le monde.

Qui a pu voir la vidéo?

De nombreuses personnes, voire l'ensemble des élèves de l'école.

Il faut être conscient-e-s que lorsque nous publions du contenu sur les réseaux sociaux, nous ne maîtrisons pas ce que les autres peuvent faire avec (que ce soit une vidéo, une image ou un texte).

Que ressentons-nous quand nous recevons des commentaires positifs?

Quelles sont les conséquences quand nous recevons des commentaires négatifs?

- Nous blesser et nous faire du mal
- Impacter l'image que nous avons de nous-mêmes

Qui crée un groupe sur une application de messagerie instantanée pour continuer les moqueries ?

Des camarades de l'école.

Le personnage reçoit de nombreux messages par le biais d'une application de messagerie comme WhatsApp qui nécessite de connaître le numéro de téléphone de la personne pour communiquer avec elle et l'ajouter dans un groupe. La cible des commentaires est connue par une partie ou tous les membres du groupe.

Nous voyons que le personnage a reçu des messages durant toute la nuit jusqu'au moment de prendre le bus pour aller à l'école. En se mettant à sa place, comment pourrait-on se sentir ?

- Se sentir stressé-e.
- Avoir peur.
- Avoir la boule au ventre.
- Ne pas avoir envie d'aller à l'école.

Que peut-il se passer pour la personne une fois arrivé-e à l'école ?

- Les camarades qui ont créé le groupe continuent de se moquer d'elle et la malmener.
- D'autres camarades rejoignent le groupe d'élèves qui se moquent d'elle.
- D'autres camarades se moquent en lui faisant des commentaires sur la vidéo qu'elle a publiée.

Nous avons le droit de nous taquiner, de faire des blagues, mais il est important qu'elles ne soient pas répétées et qu'elles ne perdurent pas pour éviter que la situation ne s'installe et ne dégénère. Rions-nous avec notre camarade ou rions-nous d'elle ou de lui ?

Qui peut se retrouver à la place du personnage ?

Toute personne qui publie des contenus sur les réseaux sociaux peut être la cible de moqueries et d'insultes. Nous sommes toutes et tous concerné-e-s.

Pour éviter que la situation n'empire, que pouvons-nous faire ?

- Arrêter de rire aux moqueries
- Réagir à plusieurs pour stopper les moqueries. Nous sommes plus fort-e-s si nous agissons en groupe.
Court-métrage contre le harcèlement « Ensemble on est plus fort » : <https://www.youtube.com/watch?v=vP3Bhd8f3e4>
- Discuter avec le ou la camarade cible de moqueries et lui apporter du soutien
- Intégrer le ou la camarade dans son groupe d'ami-e-s
- Informer les adultes de l'établissement, les parents ou une personne de confiance.

Plus nous arrivons à identifier ce type de violence rapidement, plus nous pourrons agir et nous y opposer. Si nous ne faisons rien et que les moqueries continuent et s'installent, nous risquons de nous retrouver dans une situation de harcèlement-intimidation entre élèves.

Que pouvons-nous faire si nous sommes ajouté-e-s à un groupe de discussion dont le but est de se moquer d'un-e camarade ?

- Quitter le groupe de discussion.
- Inviter nos camarades à faire de même.
- Réagir à plusieurs en écrivant directement au groupe pour exprimer notre désaccord, dire que ce sont des choses qui ne se font pas, puis quitter le groupe.

Pourquoi est-ce important de ne pas rester dans ce genre de groupe ?

- Montrer aux autres camarades que nous ne sommes pas d'accord avec ce qu'elles et ils font.

Que se passe-t-il si tout le monde quitte le groupe et que les élèves qui l'ont créé ne se retrouvent qu'entre eux ou qu'entre elles ?

- Les messages s'arrêtent. S'il n'y a plus personne pour être spectateur·ice des moqueries, il n'y a plus de raisons pour les camarades de continuer.

Que pouvons-nous faire si nous nous retrouvons dans la même situation que le personnage ?

- Bloquer les messages d'insultes et/ou les commentaires méchants et blessants
- Supprimer la vidéo que nous avons postée ou en limiter l'accès (compte privé)
- En parler à un·e adulte de confiance (parent, médiateur·ice, enseignant·e, infirmier·ère, etc.)

Lorsque les élèves parlent de harcèlement-intimidation entre élèves, définir clairement le phénomène en insistant sur ses caractéristiques (cf. lexique p.8) :

- La répétition des faits
- Le phénomène de groupe
- L'asymétrie des forces qui met la cible en incapacité de se défendre.

Quelles formes peut prendre le harcèlement-intimidation entre élèves ?

- Violence physique comme des coups, des bousculades ou des croche-pieds
- Violence verbale comme des insultes, des surnoms ou des moqueries
- Violence psychologique comme des mises à l'écart, des humiliations ou des rumeurs

Quand le harcèlement-intimidation entre élèves se fait sur Internet, comment l'appelle-t-on (cf. lexique p.8) ?

Quelles formes prend le cyberharcèlement-intimidation dans les différentes vignettes ?

- Moqueries sur les réseaux sociaux
- Création d'un groupe pour se moquer du personnage
- Partage de la vidéo et des commentaires entre les élèves

Existe-t-il d'autres raisons qui pourraient amener nos camarades à se moquer de nous?

Faire comprendre aux élèves que nous pouvons toutes et tous être la cible d'intimidation car nous sommes toutes et tous différent-e-s. La diversité fait partie intégrante de la vie en société (cf. lexique p.8).

Est-ce facile de parler et de se confier lorsque nous sommes la cible (cf. lexique p.9) ?

Il peut être difficile d'en parler car

- Nous craignons les représailles.
- Nous pouvons subir des menaces.
- Nous pouvons avoir honte de subir toutes ces moqueries.

Plus vite nous en parlons, plus rapidement la situation pourra être prise en charge.

Ces actes sont menés de manière à ce que l'adulte ne voit pas ce qu'il se passe, raison pour laquelle il est compliqué pour un-e adulte d'identifier la situation. Amener les élèves à comprendre qu'elles et ils peuvent se confier sans craindre d'être dénoncé-e-s.

Quel message donnons-nous aux intimidateur-ice-s si nous ne parlons pas?

Qu'elles et ils peuvent continuer à agir sans risquer quoi que ce soit.

Et en tant que témoin, est-ce facile d'en parler?

Nous n'en parlons pas car nous ne souhaitons pas nous retrouver à la place du ou de la camarade.

Que dit la loi concernant le harcèlement-intimidation? (cf. lexique p.9)

Que faut-il retenir de la loi?

Il est interdit d'insulter ou de menacer quelqu'un-e sur Internet comme dans le monde physique. Toute publication (commentaire, rumeur, fichier photo ou vidéo, message vocal) qui vise à raconter des mensonges sur quelqu'un-e ou à nuire à son image est interdite.

Par exemple, il est interdit de créer un compte sur les réseaux sociaux dans le but de se moquer d'une personne.

Si nous souhaitons déposer une plainte auprès de la police, il faut le faire dans les 3 mois qui suivent l'infraction.

Étape 4 Messages à transmettre

- Si le harcèlement-intimidation entre élèves existe, c'est parce qu'il y a un public. Sans lui, le harcèlement-intimidation entre élèves prend fin.
- Le rire est le carburant du harcèlement-intimidation. En arrêtant de rire aux moqueries, nous montrons que nous ne sommes pas d'accord avec ce qu'il se passe.
- Le harcèlement-intimidation entre élèves peut amener beaucoup de souffrances pour celui ou celle qui le subit.
- Si nous voyons des commentaires blessants, insultants qui nous concernent ou qu'un-e image/vidéo/enregistrement audio est publié-e sans notre accord, nous pouvons porter plainte à la police.
- Pour garder une trace, nous avons le droit de faire une capture d'écran du commentaire ou de l'image/vidéo, ou d'enregistrer l'audio. Nous pouvons montrer le fichier ou le faire écouter à un-e adulte de confiance pour lui expliquer ce qu'il se passe. De plus, une capture d'écran ou un enregistrement peut être considéré comme une preuve en cas de dépôt de plainte.
- Si nous sommes au courant d'une situation de harcèlement-intimidation entre élèves, nous en parlons à un-e adulte de confiance. Si nous sommes inquiet.e-s pour un-e camarade, nous ne le-la laissons pas seul.e.
- Si nous subissons du harcèlement-intimidation, nous en parlons à une personne de confiance. Nous savons qu'il existe des solutions pour s'en sortir.

Conseils

Expliquer aux élèves ce qui est mis en place au sein de l'établissement scolaire : vers quelles personnes se tourner (personnes ressources, espace de discussion, etc.) ? Comment ces situations sont-elles prises en charge ?

Lorsque nous évoquons en classe qu'il est important de briser la loi du silence et de parler à un-e adulte de confiance si nous avons connaissance d'une situation d'harcèlement-intimidation entre élèves, certain.e-s adolescent.e-s évoquent le fait qu'elles et ils ne sont pas des « balances ». C'est pourquoi elles et ils n'en parlent pas. Pour contrer cette réponse, nous les invitons, pour en parler, à mentionner l'élève qui est la cible des moqueries au lieu des intimidateur.ice-s. Ainsi, au lieu de dire « j'ai vu mon ou ma camarade se faire embêter par un-e tel-le », nous invitons les adolescent.e-s à reformuler leur message en disant « j'ai l'impression que mon ou ma camarade ne va pas bien en ce moment et elle ou il vit des choses difficiles ».

En changeant la formulation, l'enjeu d'être celui ou celle qui dénonce n'est plus présent car, dans ce contexte, il s'agit de faire preuve de solidarité envers son ou sa camarade. L'important est que la situation soit signalée.

Pour identifier une situation problématique, nous expliquons aux élèves que si elles ou ils sont témoins d'une situation et qu'elles et ils se disent « je n'aimerais pas être à la place de mon ou ma camarade » c'est qu'il y a un problème et que ce n'est pas normal. Il faut donc faire quelque chose et venir en aide à cette personne pour éviter que la situation ne dégénère.

Pour répondre à l'argument « C'est pour rire ! », nous faisons réfléchir les élèves à la différence entre rire de son ou sa camarade et rire avec lui ou elle.

Lexique pour les intervenant·e·s

Harcèlement-intimidation entre élèves

Harcèlement-intimidation entre élèves: répétition de violences, phénomène de groupe exerçant une asymétrie et engendrant une incapacité à se défendre pour l'élève qui en est la cible. Ces caractéristiques sont importantes pour différencier le phénomène des situations de conflit. La pression à la conformité et la peur sont le ciment du groupe. (Dayer, 2020)

Source: Dayer, Caroline. (2020). Quand les violences se donnent un genre : enjeux et pratiques de management. 3D Journal de la fédération des associations des directrices et directeurs des établissements de formation officiels vaudois, 5, 10-13.

Cyberharcèlement-intimidation

Il s'agit d'une amplification du phénomène de harcèlement-intimidation entre élèves au moyen des technologies numériques. L'utilisation des outils numériques entraîne une diffusion plus large et plus rapide, auprès d'une audience plus importante. Le harcèlement-intimidation n'est plus circonscrit à l'espace scolaire mais apparaît sans limite de lieux et de temps via les écrans (24h/24h et 7j/7). Il est très rare qu'il y ait du cyberharcèlement-intimidation sans harcèlement-intimidation entre élèves.

Différents rôles

Le harcèlement-intimidation entre élèves se construit dans une relation triangulaire entre l'élève-cible, les intimidateur·ice·s présumé·e·s et les témoins. Il s'agit d'un phénomène de groupe qui se met peu à peu en place.

L'importance du groupe dans les situations de harcèlement-intimidation entre élèves

En fonction de la position qu'elles et ils adoptent (soutenir l'élève-cible, participer aux moqueries ou observer sans réagir), les témoins jouent un rôle déterminant dans une situation de harcèlement-intimidation entre élèves. Les intimidateur·ice·s présumé·e·s ont besoin d'un public et cela semble être une condition propre au harcèlement-intimidation entre élèves. Si elles et ils se retrouvent seuls, et constatent que leurs actes ne suscitent plus d'attention, le harcèlement-intimidation prend généralement fin.

Diversité

On entendra ici par « diversité » le constat de toute la variété des êtres humains, qu'elle résulte de leurs origines, de leur apparence, sexe, âge, de leurs opinions politiques, croyances religieuses ou philosophiques, de leur environnement économique, social ou familial, de leur orientation sexuelle, etc. (Peyronnet, 2020)

Source: Peyronnet, Marie. (2020). Promotion de la diversité et lutte contre le harcèlement: même combat ? Collection Trans Europe Experts vol. 14, Nouveaux modes de détection et de prévention de la discrimination

et accès au droit: action de groupe et discrimination systémique; algorithmes et préjugés; réseaux sociaux et harcèlement, 151-159.

Place du rire

La place du rire prend une importance significative dans le harcèlement-intimidation entre élèves. Les intimidateur·ice·s présumé·e·s utilisent des moqueries, des blagues ou des surnoms afin de blesser l'élève-cible. Pour le caractère comique mais également par peur de prendre la place de la cible, le groupe de pairs se constitue partie prenante du harcèlement-intimidation et délaisse par conséquent progressivement la cible.

Conséquences pour l'élève-cible

Les conséquences du harcèlement-intimidation entre élèves peuvent prendre une forme physique, psychologique ou psychosomatique. La faible estime de soi, un sentiment de honte, l'anxiété et la dépression sont les conséquences les plus observées. Ces dernières peuvent avoir un impact direct sur la scolarité de l'élève-cible (retards, chute des notes, absentéisme, phobie scolaire). Les conséquences peuvent aussi se traduire par des maux de ventre, des insomnies, des troubles de l'humeur, des troubles de l'alimentation, de l'automutilation ou encore un état dépressif menant parfois l'élève-cible jusqu'au suicide.

Loi du silence

Il est compliqué pour l'élève qui est la cible d'harcèlement-intimidation entre élèves de dénoncer la situation. Elle ou il garde presque toujours le silence, et ceci pour différentes raisons:

- Par peur des représailles
- Au fur et à mesure que le harcèlement-intimidation entre élèves perdure, l'élève-cible pense que les menaces qu'elle ou il subit risquent de réellement se produire si elle ou il dénonce les intimidateur·ice·s présumé·e·s.
- Par honte et par l'image négative que l'élève-cible a de lui-même ou d'elle-même, elle ou il ne veut pas que tout le monde soit au courant.

Il est cependant primordial de faire comprendre aux élèves qu'il faut en parler afin de traiter la situation et d'éviter qu'elle ne perdure.

Âge d'inscription aux réseaux sociaux, que dit la loi ?

En Suisse, il n'existe pas de législation spécifique à l'âge requis pour s'inscrire sur les réseaux sociaux, sauf pour les sites de rencontres destinés aux adultes et ceux pour les jeux d'argent. L'âge d'inscription sur les réseaux sociaux dépend principalement de lois commerciales qui régissent ces plateformes et qui visent à les protéger.

Selon la loi américaine, les réseaux sociaux sont autorisés à collecter, stocker, analyser et vendre les données de leurs utilisateur·ice·s dès l'âge de 13 ans. C'est pourquoi YouTube, WhatsApp, Instagram, Snapchat et TikTok ont déterminé l'âge d'inscription à 13 ans.

Aux yeux de la loi suisse, seul le comportement des utilisateur·ice·s sur les réseaux sociaux peut faire l'objet de délits, les enfants étant pénalement responsables de leurs actes dès l'âge de 10 ans.

La loi

Au regard du droit suisse, il n'y a pas de loi qui rend l'acte du harcèlement-intimidation entre élèves explicitement punissable. Cependant, les actes découlant du harcèlement-intimidation entre élèves peuvent relever du droit pénal ou civil.

La responsabilité pénale est fixée à 10 ans en Suisse. Les décisions des tribunaux, les peines et condamnations des mineur·e·s ne sont pas rendues publiques.

Selon les situations, voici une liste des principaux actes punissables par la loi :

Article 28, alinéa 1, CC: Protection de la personnalité / Contre des atteintes
«Celui qui subit une atteinte illicite à sa personnalité peut agir en justice pour sa protection contre toute personne qui y participe.»

Source : https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/24/233_245_233/fr#book_1/tit_1/chap_1/lvl_B/lvl_II

Si un·e élève publie une photo ou une vidéo en ligne sans l'accord de son ou sa camarade, elle ou il est punissable par la loi (droit à l'image).

Article 173, alinéa 1, CP: Diffamation

«Celui qui, en s'adressant à un tiers, aura accusé une personne ou jeté sur elle le soupçon de tenir une conduite contraire à l'honneur, ou de tout autre fait propre à porter atteinte à sa considération, celui qui aura propagé une telle accusation ou un tel soupçon, sera, sur plainte, puni (...).»

Source : https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/54/757_781_799/fr#book_2/tit_3/lvl_1/lvl_u1

Article 174, alinéa 1, CP: Calomnie

«Celui qui, connaissant la fausseté de ses allégations, aura, en s'adressant à un tiers, accusé une personne ou jeté sur elle le soupçon de tenir une conduite contraire à l'honneur, ou de tout autre fait propre à porter atteinte à sa considération, celui qui aura propagé de telles accusations ou de tels soupçons, alors qu'il en connaissait l'inanité, sera, sur plainte, puni (...).»

Source : https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/54/757_781_799/fr#book_2/tit_3/lvl_1/lvl_u2

Il est interdit de salir l'image ou la réputation de quelqu'un·e et de répandre des propos mensongers sur elle ou sur lui.

Diffamation : un·e élève accuse un·e camarade d'une infraction que celui-ci ou celle-ci n'a pas commise.

Calomnie : un·e élève accuse un·e camarade d'une infraction que celui-ci ou celle-ci n'a pas commise en sachant que les informations relayées sont fausses.

Article 177, alinéa 1, CP: Injure

«Celui qui, de toute autre manière, aura, par la parole, l'écriture, l'image, le geste ou par des voies de fait, attaqué autrui dans son honneur sera, sur plainte, puni (...).»

Source : https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/54/757_781_799/fr#book_2/tit_3/lvl_1/lvl_u5

Article 179decies, CP: Usurpation d'identité

Quiconque utilise l'identité d'une autre personne sans son consentement dans le dessein de lui nuire ou de se procurer ou de procurer à un tiers un avantage illicite est, sur plainte, puni d'une peine privative de liberté d'un an au plus ou d'une peine pécuniaire.

Source: https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/54/757_781_799/fr#book_2/tit_3/lvl_2/lvl_u10

Article 180, alinéa 1, CP: Menaces

« Celui qui, par une menace grave, aura alarmé ou effrayé une personne sera, sur plainte, puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire (...) »

Source: https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/54/757_781_799/fr#book_2/tit_4/lvl_u1

Liens divers

Campagne Action Innocence:

<https://www.actioninnocence.org/campagnes/histoires-gravees/>

Document « Cyberharcèlement »: Agir de bon droit – Prévention Suisse de la Criminalité

<https://www.skppsc.ch/fr/sujets/Internet/cyberharcèlement/>

La méthode de préoccupation partagée (MPP) – Pour prendre en charge les phénomènes de harcèlement-intimidation entre élèves

<https://www.vd.ch/themes/formation/sante-a-lecole/prestations/harcèlement-intimidation-et-violences-entre-eleves/>

Site Jeunes et media

<https://www.jeunesetmedias.ch/themes/cyberharcèlement-ridiculiser-et-demolir>

Site sois-prudent.ch du canton de Vaud

<https://www.sois-prudent.ch/cyber-harcèlement>

Court-métrage contre le harcèlement « Ensemble on est plus fort »

<https://www.youtube.com/watch?v=vP3Bhd8f3e4>

Vidéo de Squeezie « Stop au harcèlement »

<https://www.youtube.com/watch?v=YhRdjdGNCKE>

Pour plus d'informations

Action Innocence

4 rue Viollier

CH - 1207 Genève

Tél. +41 (0)22 735 50 02

contact@actioninnocence.org

actioninnocence.org

Fiche de l'élève

BD Cyberharcèlement-intimidation entre élèves

